

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 11 JUIN 2018

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 11 juin 2018 à 20h00.**

## **SONT PRÉSENTS :**

M. Pascal Théroux, maire  
Mme Nathalie Gamelin, conseillère  
MM. Jean Duhaime, conseiller  
Daniel Labbé, conseiller  
Réjean Gamelin, conseiller  
Mme Anny Boisjoli, conseillère  
M<sup>me</sup> Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière  
M. Marcel Niquet, inspecteur municipal

Assistance : 5 citoyens

## **EST ABSENT :**

M. Yves Plante, conseiller

### **1. Ouverture de la séance**

Madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, débute la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

### **2. Quorum**

Les membres présents formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

**18-06-109**

### **3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

**18-06-110**

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2018 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

## DÉPÔT

### **5. Dépôt du rapport du maire**

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier. Le rapport du maire sera également diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités déterminées par le conseil.

## DÉPÔT

### **6. Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2017**

Le rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2017 est déposé conformément à la loi et a été transmis électroniquement au MAMOT. Une copie sera également disponible au bureau pour toute personne qui désire consulter ledit rapport.

## 18-06-111

### **7. Croix-Rouge – Cotisation annuelle selon l'entente**

CONSIDÉRANT que l'entente de la Croix-Rouge se renouvelle pour une période de trois ans et que les mois d'août 2018 à juillet 2019 concerne la troisième année de l'entente;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge offre ses services pour les sinistres mineurs et/ou majeurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'engager à verser une contribution annuelle à la campagne collecte de fonds de la Croix-Rouge, pour toute la durée de l'entente, et qu'il en coûte seulement 0,16 \$ per capita, soit 311,68 \$ pour cette année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE PAYER un montant de 311,68 \$ représentant la contribution annuelle;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

## REPORTÉ

### **8. Assurance de la mutuelle des municipalités du Québec – Contribution annuelle et renouvellement au 15 juillet 2018**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

## 18-06-112

### **9. Entretien ménager – Plancher du centre communautaire et local des loisirs**

CONSIDÉRANT que M. Denis Roy, de DJ Maintenance, offre ses services pour le récurage et le cirage du plancher de la salle du centre communautaire et du local des loisirs;

CONSIDÉRANT que le prix soumis est de 1 024,00 \$ taxes en sus incluant la main d'œuvre et l'équipement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de M. Denis Roy de la compagnie DJ Maintenance;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-495 « Nettoyage – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**18-06-113**

**10. Contrat d'entretien ménager pour le centre communautaire**

CONSIDÉRANT que M. Denis Roy, de DJ Maintenance, offre ses services de conciergerie pour la salle du centre communautaire au taux de 24,40 \$ de l'heure taxes incluses;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde un contrat d'un an, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de M. Denis Roy de la compagnie DJ Maintenance;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-20-495 « Nettoyage – Centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-06-114**

**11. Contrat d'entretien ménager – Grand ménage du bureau municipal**

CONSIDÉRANT que M. Denis Roy, de DJ Maintenance, offre ses services de conciergerie pour le grand ménage de l'édifice municipal au taux de 24,40 \$ de l'heure taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de M. Denis Roy de la compagnie DJ Maintenance;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-522 « Entretien d'immeuble - ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-06-115**

**12. Pavage 132 – Entériner les travaux de rapiéçage sur le territoire de la Municipalité**

CONSIDÉRANT que Pavage 132 a procédé au rapiéçage d'asphalte sur tout le territoire de la municipalité à la demande de monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que la facture s'élève au montant de 9 912,30 \$ plus les taxes applicables (10 406,35 \$ net);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-320-00-620 « Asphalte » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-06-116**

**13. CPTAQ – Demande de M. Serge Joyal – Remplacement de la résolution 18-04-84**

CONSIDÉRANT qu'une demande d'autorisation est présentée à la Commission du territoire agricole du Québec, par monsieur Serge Joyal, pour le lot 5 288 512;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, à acheminer ladite résolution pour le suivi du dossier de M. Serge Joyal.

**18-06-117**

**14. Hydro-Québec – Demande d'installation et de branchement de nouveaux luminaires au DEL**

CONSIDÉRANT que l'installation de nouveaux luminaires de rue ont été projetés au programme triennal d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire installer un luminaire DEL sur chacune des rues du Domaine, rang de l'Île-Saint-Jean et Nadeau tel que démontré sur les croquis;

CONSIDÉRANT qu'une demande à Hydro-Québec est nécessaire pour procéder à l'installation des luminaires au DEL et les faire ajouter sur la liste de notre réseau;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE FAIRE appel à Hydro-Québec pour l'installation des luminaires au DEL;

QU'un montant n'excédant pas 500 \$ est prévu au budget pour l'installation de ces luminaires;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-20-721 « Système d'éclairage public » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-06-118**

**15. Adoption du règlement numéro 04-2018 relatif à la taxation du cours d'eau Petite Savane**

CONSIDÉRANT que le nettoyage du cours d'eau Petite Savane a été demandé directement à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la compétence de la municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska ;

CONSIDÉRANT que les coûts techniques, administratifs et d'entretien sont maintenant assumés par la MRC de Nicolet-Yamaska, soit un montant de 0.00 \$, pour la suite des travaux de cours d'eau Petite Savane puisque ses coûts ont été assumés lors de la première partie des travaux ;

CONSIDÉRANT par contre que le coût des travaux portant sur une infrastructure ou un ouvrage qui n'appartient pas à la MRC de Nicolet-Yamaska est assumé par les propriétaires de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska nous demande de payer la facture desdits travaux au montant de 2 498,48 \$ et, qui devra par la suite, être payé par les contribuables ayant bénéficiés de ces services ;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a annexé à la facture le tableau de répartition des coûts par propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut réclamer le montant de la facture auprès des propriétaires concernés sous forme d'un règlement de taxation ;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 14 mai 2018, par la conseillère Anny Boisjoli;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit à savoir :

## **Article 1**

Le conseil décrète les travaux de nettoyage du cours d'eau Petite Savane pour une dépense de 2 498,48 \$. La répartition est comme suit :

| <b>Matricule</b> | <b>Propriétaire</b>  | <b>Coût</b> |
|------------------|----------------------|-------------|
| 5602-33-4025     | Daniel Forcier       | 500,44 \$   |
| 5602-23-6060     | Marcel Autotte       | 65,56 \$    |
| 5602-43-6000     | Nicol Beauchemin     | 136,48 \$   |
| 5602-16-7866     | Jacinthe Chapdelaine | 252,89 \$   |
| 5602-25-7848     | Fernand Gravel       | 1 543,11 \$ |

## **Article 2**

Le conseil décrète que le coût de ces travaux sera réparti selon les matériaux utilisés pour chacune des propriétés détaillée ci-après et que les personnes mentionnés seront et sont par le présent règlement assujetties aux travaux et que les coûts desdits travaux seront recouvrables en la manière prévue au code municipal pour le recouvrement des taxes municipales.

## **Article 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Il y a également confirmation que toutes les formalités prévues à la Loi ont été respectées.

**18-06-119**

### **16. Mandat à une firme d'ingénieurs – Étude pour la méthode de vidange des boues**

CONSIDÉRANT qu'une invitation auprès de 6 firmes de laboratoire a été lancée pour l'étude sur la méthode de vidange des boues et qu'une seule firme a soumissionnée;

CONSIDÉRANT que la firme Tetra Tech offre ses services au montant de 15 960,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RETENIR les services de la firme Tetra Tech;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-415-00-411 « Honoraires professionnels - Egout » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

**18-06-120**

**17. Groupe Gagné Construction Inc. – Décompte progressif numéro 1**

CONSIDÉRANT que nous avons reçu de la firme AVIZO le décompte progressif numéro 1 concernant les travaux de Groupe Gagné Construction, et que le montant à payer incluant les taxes applicables moins la retenue de 10 % est de 191 051,82 \$ (174 455,77 \$ net, après le remboursement de TPS et TVQ);

CONSIDÉRANT que la retenue de 10 % à payer en 2019 sera de 21 227,99 \$ (19 383,98 \$ net, après le remboursement de TPS et TVQ);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QU'une retenue de 21 227,99 \$ incluant les taxes applicables sera payable en 2019 (19 383,98 \$ net après le remboursement de TPS et TVQ);

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 191 051,82 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-12-721 « Infrastructure aqueduc » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-06-121**

**18. Congrès des maires – Inscriptions pour les 20, 21 et 22 septembre 2018**

CONSIDÉRANT que le congrès annuel de la Fédération Québécoise des Municipalités se tiendra les 20, 21 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER M. Pascal Théroux, maire, et madame Nathalie Gamelin, conseillère, à participer au congrès annuel de la FQM;

DE PAYER les frais d'inscription au montant de 1 744 \$ plus les taxes applicables;

DE REMBOURSER les frais de déplacement, les frais d'hébergement et les repas non inclus lors du congrès, sur présentation de pièces justificatives et pour chacune des dépenses encourues;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

QUE toutes les dépenses d'un conjoint ou d'un accompagnateur sont à la charge du congressiste;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-110-00-454 « Formation élus » et 02-110-02-310 « Déplacements congrès » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**18-06-122**

**19. Le Camping de l'Amitié Inc. – Transaction**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a intenté un constat d'infraction à l'encontre du Camping de l'Amitié Inc. pour une infraction commise le 8 août 2017 sur l'immeuble portant le numéro 5 289 604 du Cadastre du Québec, lequel est situé dans la zone V-04 au sens du règlement de zonage;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que des négociations ont eu lieu entre les procureurs respectifs de la municipalité et du camping;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu de régler le litige opposant la municipalité au camping par la signature d'une transaction dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER le maire à signer la transaction entre la municipalité et le camping de l'amitié Inc.;

DONNER instruction à Me Denis Beaupré, procureur retenu en cette affaire, de faire les représentations nécessaires pour retirer le constat d'infraction 102411 dont l'audition est prévue pour le 20 juin 2018.

## AVIS

### 20. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 05-2018 modifiant le règlement numéro 03-2003 portant sur les nuisances

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement numéro 05-2018, modifiant le règlement numéro 03-2003 portant sur les nuisances.

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

## 18-06-123

### 21. Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu – Renouvellement de la demande d'autorisation pour circuler sur notre territoire (reconduction résolution depuis 2013)

CONSIDÉRANT que le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu demande à nouveau l'autorisation pour circuler sur notre territoire tel qu'approuvé dans la résolution 13-09-171;

CONSIDÉRANT que le trajet est toujours la route des Vingt, la traverse de la route 132, l'ancienne voie ferrée jusqu'à la rue Notre-Dame vers le pont de la 132;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER l'autorisation déjà accordée par la résolution numéro 13-09-171 et ce, aux mêmes conditions.

## 18-06-124

### 22. Feuillet paroissial de la Fabrique Saint-François-Xavier – Espace publicitaire 2018-2019

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-François-Xavier propose de renouveler l'espace publicitaire dans le feuillet paroissial pour la période de juillet 2018 à juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'un espace publicitaire simple est de 100,00 \$;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE RENOUVELER un espace publicitaire simple au coût de 100,00 \$ et d'annoncer la même publicité que l'an dernier dans le feuillet paroissial de la Fabrique Saint-François-Xavier;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution et ce, à même le budget 2018.

**18-06-125**

## **23. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT qu'Emploi et Développement social Canada a lancé un appel de propositions pour 2018-2019 dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

CONSIDÉRANT que le volet de projets communautaires offre jusqu'à 25 000 \$ de financement par demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a un projet d'aménagement pour le site du terrain de pétanque situé au centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER M. Pascal Thérout, maire, et madame Peggy Péloquin, directrice générale, à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme PNHA.

**18-06-126**

## **24. Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec – Appui pour contrer la financiarisation des terres agricoles**

CONSIDÉRANT que la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité de l'agriculture, le dynamisme et l'économie des régions;

CONSIDÉRANT que la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) le 16 mars 2015 dans lequel elle proposait des pistes de solutions concrètes, notamment de limiter l'acquisition de terres à 100 hectares par année, par personne ou entité, excluant les transferts intergénérationnels;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec n'a pas encore pris position officiellement sur ce dossier, et ce, malgré toutes les représentations qui ont été effectuées depuis plus de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les recommandations de la CAPERN, dont la mise en place d'une base de données n'a pas encore été livrée et rendue disponible pour permettre une analyse et un suivi du phénomène de financiarisation des terres;

CONSIDÉRANT les annonces de la participation financière de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, et du Fonds de solidarité FTQ aux activités de la société agricole PANGEA;



# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

CONSIDÉRANT que d'autres investisseurs et d'autres fonds d'investissement sont intéressés par les terres agricoles;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement entraînent une financiarisation des terres agricoles créant ainsi un dépassement de la valeur marchande comparativement à la valeur agronomique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-François-du-Lac appui la MRC de Nicolet-Yamaska concernant leur demande auprès du gouvernement du Québec, soit :

- QUE des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à 100 hectares par année la superficie que toute personne ou entité peut acquérir, excluant les transferts intergénérationnels;
- QUE soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables à ce phénomène de financiarisation des terres agricoles.

**18-06-127**

## **25. Refonte du site Web et intégration d'un système d'alertes – Demande d'aide financière au FDT**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire demander une aide financière dans le Fonds de Développement des Territoires (FDT) pour la refonte du site web et l'intégration d'un système d'alertes;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit désigner une personne responsable et signataire du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Peggy Péloquin, directrice générale, à présenter une demande de financement dans le Fonds de Développement des Territoires;

DE DÉSIGNER également madame Peggy Péloquin, directrice générale, à titre de signataire pour cette demande.

**18-06-128**

## **26. Restauration du terrain de tennis – Demande d'aide financière au FDT**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire demander une aide financière dans le Fonds de Développement des Territoires (FDT) pour la restauration du terrain de tennis;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit désigner une personne responsable et signataire du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

D'AUTORISER madame Peggy Péloquin, directrice générale, à présenter une demande de financement dans le Fonds de Développement des Territoires;

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

DE DÉSIGNER également madame Peggy Péloquin, directrice générale, à titre de signataire pour cette demande.

**18-06-129**

**27. ADN Communication – Mandat pour la refonte du site Web et intégration d'un système d'alertes**

CONSIDÉRANT que l'entreprise ADN Communication offre ses services pour la refonte du site Web et l'intégration d'un système d'alertes au montant de 10 000 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

DE MANDATER ADN Communication selon l'entente de service proposée;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses;

D'AFFECTER au poste budgétaire 03-310-10-726 «Équipement informatique» les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

**28. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES**

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

**29. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

**30. RAPPORT DES COMITÉS**

Madame la conseillère, Anny Boisjoli, donne rapport du comité de la régie d'incendie. Monsieur le maire, Pascal Théroux, donne rapport de la Coop de santé et de la régie des déchets.

**18-06-130**

**31. COMPTES À PAYER**

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2018

| CH # | FOURNISSEURS   | MONTANT  |
|------|--|----------|
| 6906 | Accommodeur St-François (Essence camion - Mai)                   | 309.38   |
| 6907 | Alarme 2200 (Surveillance 1 an - Garage)                         | 172.46   |
| 6908 | Antonio Moreau (Fournitures de travail)                          | 201.30   |
| 6909 | Aquatech (Exploitation ouvrages d'eau usée - Mai)                | 2 240.81 |
| 6910 | Bélangier Sauvé avocat (Déboursés encourus)                      | 2 573.52 |
| 6911 | Buropro Citation (Fournitures de bureau et copies)               | 284.86   |
| 6912 | Entreprises Pierreville Ltée (Location Machinerie)               | 218.45   |
| 6913 | Entreprises Cournoyer Asphalte (Pavage courbe rang Grande-Terre) | 2 874.38 |
| 6914 | Équipement Raydan (Fournitures pour équipements )                | 109.03   |
| 6915 | Fonds de l'information foncière (Avis de mutation - Mai)         | 32.00    |
| 6916 | Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Mai)                      | 240.00   |

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

|           |   |                   |
|-----------|---|-------------------|
| 6917      | Gauthier Julie (Remb. pour Adrian Manuel Paulino Gauthier)        | 52.50             |
| 6918      | GDG Environnement (Mouches noires 30%)                            | 61 246.32         |
| 6919      | Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Mai)                    | 183.79            |
| 6920      | Laurentide RE/Sources inc. (Collecte de produits non-acceptés)    | 91.41             |
| 6921      | Martech (Panneaux)  | 592.12            |
| 6922      | Matériaux et surplus Lefebvre (Matériaux pour garage)             | 150.56            |
| 6923      | Michon Yvon et Alex, peintres (Peinture bureau)                   | 5 218.71          |
| 6924      | Moteur électrique Bisailon inc. (Réparation moteur soufflante)    | 1 640.69          |
| 6925-6926 | Patrick Morin (Pièces et accessoires)                             | 699.98            |
| 6927      | Régie Incendie (Interv.102 Lacharité, 43 Frère-André)             | 1 503.61          |
| 6928      | Régie I.A.E.P. (Quote-part eau - Juin)                            | 11 650.78         |
| 6929      | Techniarp (Calcul pour travaux de la TECQ)                        | 86.23             |
| 6930      | Ville de Sorel-Tracy (Ouverture de dossier)                       | 80.00             |
| 6931      | Piché Paul (Allocation cellulaire - Juin)                         | 25.00             |
| 6932      | RGMR Bas-St-François (Quote-part - Juin)                          | 13 545.85         |
| 6933      | SPAD (Société protectrice des animaux sur le territoire 2e vers.) | 2 588.44          |
| 6934      | G.B. et A.L. Design (Décoratrice, toiles et poses)                | 5 331.97          |
| 6935      | Marcel Niquet (Remboursement vis stainless pour le quai)          | 55.19             |
|           | <b>TOTAL DES CHÈQUES</b>  | <b>113 999.34</b> |

### COMPTES DÉJÀ PAYÉS

| CH # | FOURNISSEURS   | MONTANT  |
|------|--|----------|
| 6893 | Fondation Québécoise du cancer de la Mauricie (Don)              | 100.00   |
| 6894 | Groupe ACCIsst inc. (Cotisation 2018)                            | 1 149.75 |
| 6895 | Commission scolaire de la Riveraine (Don agenda 2018-2019)       | 50.00    |
| 6896 | Comité des loisirs (Jeudis en chansons)                          | 250.00   |
| 6897 | Course de l'île 2018 (Contribution)                              | 250.00   |
| 6898 | Plomberie 4000 inc. (Réparation tuyau - Usine)                   | 920.61   |
| 6899 | Lafrance Alexia (Remboursement location de salle)                | 100.00   |
| 6900 | Société canadienne des postes (Frais postal - Bulletin avril)    | 141.42   |
| 6901 | Ministère des Finances (Permis ponton)                           | 279.00   |
| 6902 | Société canadienne des postes (Frais postal - Avis d'ébullition) | 141.42   |
| 6903 | Lachapelle Ghislaine (Remboursement - Achat de livres)           | 250.77   |
| 6904 | Niquet Marcel (Remboursement peinture pour lignes)               | 247.58   |
| 6905 | Financière Banque Nationale (Remb. Int. dette St-Jean-Baptiste)  | 3 048.30 |
| PPA  | Hydro-Québec (Éclairage public - Mai)                            | 800.26   |

# Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

|     |  |                  |
|-----|--|------------------|
| PPA | Ministère du Revenu du Québec (DAS-Provinciales - Mai) | 5 852.86         |
| PPA | Receveur Général du Canada (DAS-Fédérales - Mai)       | 2 222.50         |
| PPA | Union-vie (Ass.collective - Juin)                      | 1 581.84         |
| PPA | Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Mai)               | 68.99            |
| PPA | Bell Canada (Téléphones édifices -Avril)               | 855.86           |
| PPA | Caisse Populaire (Intérêt - Aqueduc Lachapelle)        | 949.33           |
| PPA | RREMQ (Cotisation mai)                                 | 1 560.32         |
|     | <b>TOTAL DES CHÈQUES</b>                               | <b>20 820.81</b> |

## **DÉBOURSÉS MAI 2018**

|   |                  |
|---|------------------|
| Salaires mai 2018   | 27 442.60        |
| Caisse Desjardins (Remboursement d'intérêts Aqueduc Lachapelle) | 949.33           |
| <b>TOTAL DES DÉBOURSÉS</b>                                      | <b>28 391.93</b> |

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin  
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé  
Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)  
QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 11 JUIN 2018;

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2018 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

### **32. Période de questions**

- Poubelles au Parc du Quai
- Assemblée de la Coop de santé
- Travaux rue Notre-Dame et délai

### **33. Conclusion**

**18-06-131**

### **34. Levée de la séance**

Après réponses aux contribuables,  
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime  
Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli  
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h48.

---

*Pascal Théroux*  
Président

---

*Peggy Péloquin*  
Secrétaire-trésorière